

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 293 du 12 décembre 2024

Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

12 décembre 2024

Arrêté n°242-2024-DES-011 portant désignation du représentant de l'Administrateur provisoire de l'Université Claude Bernard Lyon 1 au sein du Comité de Coordination des Etudes Médicales (CCEM).

**Arrêté n°242-2024-DES-011 portant désignation du représentant de
l'Administrateur provisoire de l'Université Claude Bernard Lyon 1 au sein du
Comité de Coordination des Etudes Médicales (CEM)**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°70-709 du 5 août 1970 et notamment son article 3 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 13 ;

*Vu l'arrêté DRAES n°2024-86 du 27 novembre 2024 portant désignation de M. Luc JOHANN en qualité
d'administrateur provisoire de l'université Claude Bernard Lyon 1 ;*

ARRETE

Article 1

Le professeur Carole BURILLON est désignée représentante de l'Administrateur provisoire de l'Université au sein du Comité de Coordination des Etudes Médicales (CEM).

Elle rendra compte régulièrement de cette représentation

Article 2

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le 10 décembre 2024

L'Administrateur provisoire

Luc JOHANN

